

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 27/1206 :

Réhabilitation du multi accueil les Lys -
Approbation du plan de financement
prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Accusé de réception en préfecture
974219740164-20230626-27-1206-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Affaire n°27/1206 : Réhabilitation du multi accueil les Lys - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de sa politique en matière d'enfance et de petite enfance, la Ville de Saint-Pierre accompagne le Centre Communal d'Action Sociale dans sa volonté d'augmenter les capacités d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal.

Aussi, avec le concours financier de la CAF, la Ville a pu procéder à la réhabilitation des centres multi accueils « les Pensées » et « les Capucines » situés dans la ZAC OI, permettant ainsi de proposer 25 places.

Afin de compléter l'offre d'accueil sur ce site, il importe de poursuivre les travaux sur le centre multi accueil « les Lys ». La capacité d'accueil serait dès lors de 28 places, soit une augmentation de 12 %.

Les travaux consistent en une réhabilitation complète du bâtiment, notamment par la remise aux normes de l'installation électrique, la reprise de l'étanchéité, le remplacement des sanitaires, des menuiseries aluminium, du carrelage.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 369 000.00 € HT.

Ce projet de réhabilitation du multi accueil « les Lys » est susceptible de bénéficier d'un financement de la CAF.

Le plan de financement prévisionnel se décline ainsi :

• CAF :	295 200.00 € HT (80%)
• COMMUNE :	73 800.00 € HT (20%)
TOTAL PREVISIONNEL :	369 000.00 € HT (100 %)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement précité ;
- **DE SOLLICITER LA CAF**, pour l'affectation des crédits sur ce projet ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE